

# 3B. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

CALLEVILLE-LES-DEUX-EGLISES

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 4 5

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

Logo logos: écohabitat, capLa, NOVISCORIA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
TERROIR DE CAUX

## 1. HABILITAGE

- Limite communale
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti

- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

## 2. ZONAGE

- Ub1 : zone urbaine appliquée sur les centres-bourgs des communes "pôles d'appui" et "villages" et sur les zones à dominante résidentielle des communes "pôles d'équilibres"

## 3. PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

